

U8 – NEUCESEAL – Imperméabilisant hydraulique Bi-composant

CONSIDÉRATIONS :



Additif pour mélanger au ciment, du type Portland 32,5 N, donnant origine à un mortier flexible, imperméable, prêt à l'emploi, avec un excellent pouvoir de couverture.

PROPRIÉTÉS :

NEUCESEAL, après avoir été convenablement mélangé au ciment donne lieu à un mortier avec les propriétés suivantes :

- Excellente adhérence.
- Bonne élasticité et flexibilité.
- Absorbe les fissures jusqu'à 0,6 mm (20°C) sur des épaisseurs de 2 mm.
- Résistant aux intempéries.
- Imperméable à l'eau.
- Protection anti-carbonatation du béton.
- Résistant au trafic piéton léger.

CARACTÉRISTIQUES :

- **Densité**.....1,016 ± 0,10
- **Viscosité**.....87- 117 Ku (25°C)
- **Aspect**.....liquide laiteux
- **Intervalle entre couches**.....12-48 heures
- **Remplissage avec de l'eau**.....Après 7 jours.
- **Rechargeable mécaniquement**.....Après 3 jours.
- **Tension rupture**1.0 N/mm² *
- **Allongement de rupture** 420 % *
- **COV (composés organiques volatiles).**^{a)} Valeur limite UE pour ce produit, cat. (A/g) 30 g/l (2010). Ce produit contient au maximum 1.0 g/l COV.

* Ces valeurs concernent le produit déjà mélangé au ciment.

UTILISATION :

Le mortier que l'on obtient à partir du mélange de **NEUCESEAL** avec le ciment peut être appliqué sur les supports habituellement utilisés dans le bâtiment, comme en maçonnerie, béton, revêtement de ciment, etc., permettant une peinture postérieure.

Il peut être appliqué dans le secteur des imperméabilisations :

- Couches imperméables pour sols praticables, vérandas et terrasses.
- Imperméabilisation de supports qui ont certains petits mouvements ou fissures.
- Imperméabilisation de piscines, lacs, jardinières, réservoirs, etc...

- Imperméabilisation de caves, de sous-sols, de murs enterrés, de garages et cages d'ascenseurs.
- Protection de zones de nappes phréatiques et d'humidités.

PRÉPARATION DE LA SURFACE :

Toutes les surfaces devront être sèches, firmes, sans poussières, graisses ou autres contaminants. Si nécessaire, de l'eau sous haute pression devra être utilisée pour nettoyer. Les zones dégradées ou abîmées devront être réparées avec du mortier. Éviter l'eau stagnée ou la condensation avant d'appliquer l'imperméabilisation.

Concernant les terrasses et couvertures, les inclinaisons recommandées doivent être respectées de façon à obtenir le bon écoulement de l'eau, pour éviter ainsi de possibles embourbements.

Elles devront posséder des joints de dilatation / écartèlement en nombre suffisant pour que de possibles tensions et de conséquentes ruptures du support ne soient pas transmises.

Pour les zones qui forment des angles à 90°, il faut les supprimer en faisant des demi-ronds.

Pour améliorer la couverture sur les substrats, ou quand ils sont micro-fissurés, il est conseillé d'appliquer 1 couche d'IMPERNEUCE mélangé convenablement au ciment Portland 32.5N avant l'application du NEUCESEAL.

COMPOSITION DU MÉLANGE :

« NEUCESEAL » 100 parts en poids
Ciment Portland normal 80 parts en poids

PRÉPARATION DU MÉLANGE :

Ajouter petit à petit le ciment au NEUCESEAL en mélangeant avec un mixeur mécanique, muni d'une hélice adaptée aux mortiers, à faibles rotations, jusqu'à l'obtention d'une pâte homogène sans grumeaux. Laisser reposer pendant 5 minutes avant de commencer l'application. Ce mélange reste stable pendant environ 2 à 3 heures.

APPLICATION :

L'application du mortier se fait à la taloche ou avec une spatule dentelée toujours en **deux couches comme minimum**, espacées de 12 à 48 heures, dans des conditions normales d'humidité et de température, de façon à obtenir un revêtement homogène. Ne jamais appliquer de couches avec une épaisseur supérieure à 3 mm par couche.

En cas de murs enterrés, une troisième couche peut être nécessaire. Le matériel appliqué doit être protégé pendant 3 jours (au minimum) en cas de fortes pluies, de chaleur excessive ou de vent très fort.

Nous recommandons d'armer le revêtement entre les couches avec de la maille synthétique quadrillée fine, résistante aux alcalins, pour réduire l'action d'efforts et de mouvements forts, en donnant plus de résistance au support. L'armature doit rester complètement couverte de mortier, il ne peut pas y avoir de vides ou de trous d'air entre l'armature et le revêtement imperméabilisant.

- DILUTION :** Produit prêt à l'emploi.
- RENDEMENT :** En moyenne et par couche 1.5–2.0 Kg/m² du mélange, variable selon l'épaisseur et l'absorption de la surface.
- NETTOYAGE DU MATÉRIEL :** Avec de l'eau, immédiatement après l'application.
- AUTRES APPLICATIONS :** Lors du remplissage de fissures et dans le cas de sols avec une certaine irrégularité (pour la 1^{ère} couche), le mélange suivant peut être fait :
- « NEUCESEAL » 1 part en poids
Ciment Portland normal + sable
(mélange en parts égales) 1 part en poids
- Le remplissage des fissures devra être fait par couches si nécessaire.
- RECOMMANDATIONS**
- Température d'application entre 5°C et 30°C.
 - Ne pas appliquer dans des environnements ayant une humidité relative supérieure à 80%.
 - Ne pas travailler sous le soleil direct, ni par temps de pluie ou de vent fort.
 - Si les surfaces imperméabilisées avec NEUCESEAL souffrent des agressions mécaniques élevées, elles devront être recouvertes avec un élément protecteur, par exemple : céramique, cependant, celle-ci ne devra être appliquée qu'après deux semaines de séchage, au minimum.
- PRÉCAUTIONS :** Maintenir hors de la portée des enfants.
Pour plus d'informations, la consultation de la **Fiche de Sécurité** du produit est fondamentale.
- STOCKAGE ET EMBALLAGE :** Les emballages doivent être conservés dûment fermés, avec des conditions ambiantes de température et humidité favorables, et le produit utilisé par ordre chronologique d'approvisionnement.
L'utiliser, de préférence, jusqu'à 1 an après la date de fabrication, pouvant être utilisé après cette date, à partir du moment qu'une homogénéisation facile du produit puisse se vérifier.
Il est fourni en emballages de 1Kg, 5Kg e 15Kg.

- Note a) : La valeur de COV précédemment mentionné dit respect au produit prêt à utiliser, conformément aux caractéristiques techniques par nous recommandées. Nous ne nous responsabilisons pas pour d'autres mélanges faits au produit. Nous appelons la spéciale attention à tous les nos agents pour la responsabilité qui encourent à ne pas respecter ce que la Directive 2004/42/CE détermine.